

PATIENT EN SITUATION DE HANDICAP

LES PATIENTS ATTEINTS D'HANDICAP PHYSIQUE, SENSORIEL, MENTAL, COGNITIF OU PSYCHIQUE SÉVÈRE



Vous recevez une personne en situation de handicap vous évaluer vos possibilités de prise en charge

Choix grille oui/non

Vous ne cochez aucun des items en "modéré" ou "majeur" de l'échelle APECS

Vous cochez au moins un des items en "modéré" ou "majeur" de l'échelle APECS

Suppléments Handicap

Consultation / EBD /actes occupent une durée raisonnable. La coopération du patient est au rendez-vous. Pas de majoration applicable.

Consultation complexe = majoration de 46 €
Prise en charge dans les conditions de droit commun : 70 % AMO / 30 % AMC.

EBD = Majoration de 23 €
Cumulable avec l'examen et prise en charge 100 % AMO

Pour un acte technique application d'un supplément YYYY183 (prise en charge 100 % AMO) de 100 €,

Actes techniques opposables (conservateurs, chirurgicaux, endodontiques) et actes sous entente directe (ex: inlays ou onlays), réalisés en 2 séances ou plus. Un seul supplément YYYY185 de 200 € (prise en charge 100 % AMO)

Pas de supplément pour les actes de radiologie, de prévention, de restauration coronaire et de chirurgie.
NB : un Inlay-onlay-overlay est par contre éligible à ce supplément

Conditions particulières

Applicable aux actes techniques (une seule fois par séance quel que soit le nombre d'actes réalisés dans la séance).

Supplément non cumulable avec le supplément YYYY183
Applicable une seule fois quel que soit le nombre d'actes réalisés au cours des 2 séances ou plus.

LES SAVIEZ-VOUS?